



PRÉFET DE LA MOSELLE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA MOSELLE
Mission bruit



Observatoire du bruit des transports terrestres

Réunion du Comité de Pilotage du Bruit
du 19 juin 2013 - DDT 57

Rédacteur : jean-luc.chantraine@moselle.gouv.fr
Réf.: Circulaire du 7 juin 2007 Art. B-1 et suivants

Ordre du jour : Réunion du COPIL du 19 juin 2013



- 1 Classement sonore du réseau routier et ferroviaire
 - Mises à jour des Arrêtés Préfectoraux
 - 2 Avancement des Cartes de bruit et PPBE
 - Première et deuxième échéance fixée par l'Europe
 - Cartes et PPBE réalisées par l'État
 - 3 Rappel du contenu réglementaire d'un PPBE
 - 4 Avancement du PPBE du Réseau routier Départemental
 - 5 Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Metz
 - 6 Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Thionville
- ⇒ Bilan des actions engagées en Moselle
- ⇒ Prochaine réunion du Comité de Pilotage du Bruit

➤ 1 Classement sonore du réseau routier et ferroviaire

3

1/1 – Classement sonore du réseau routier et ferroviaire Mise à jour des Arrêtés Préfectoraux

Loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit

Trafic routier journalier moyen annuel existant est supérieur à 5000 véhicules par jour => 5 ans ¶
 Trafic ferroviaire journalier moyen annuel existant est supérieur à 50 trains par jour => 5 ans ¶

Arrêtés Préfectoraux ¶	Réseau ferroviaire ¶	Réseau routier national ¶	Réseau routier départemental ¶	Réseau routier communal ¶
Ancien classement ¶	9 novembre 2004 ¶	29 juillet 1999 ¶	29 juillet 1999 ¶	2000 & 2004 ¶
Nouveaux classements ¶	15 janvier 2013 ¶	21 mars 2013 ¶	→ 2013 ¶	→ 2014 ¶

- ⇒ Pilotage du classement des voies bruyantes :
- ⇒ Pilotage de la démarche = DDT
- ⇒ Études réalisées par CETE de l'Est
- ⇒ Publication par Arrêté Préfectoral

4

1/2 – Classement sonore du réseau routier et ferroviaire
Mise à jour des Arrêté Préfectoraux
 Modalités réglementaires



⇒ L'Arrêté Préfectoral de classement définit :

- des tronçons du réseau routier et ferroviaire et classe dans l'une des cinq catégories (1,2,3, ...),
- des niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolement acoustique des bâtiments à construire,
- la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons, sont arrêtés conformément au tableau joint en annexe de l'Arrêté Préfectoral.

⇒ Les secteurs affectés par le bruit situés le long de ces voies doivent être reportés dans les PLU (Plan Local d'urbanisme) ou POS (Plan d'Occupation des Sols) conformément à l'article R123-13



Loïc Toussaint CETE

1/3 – Classement sonore du réseau routier et ferroviaire
Mise à jour des Arrêté Préfectoraux
 Niveaux sonores réglementaires



⇒ Les niveaux sonores à prendre en compte :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB(A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB(A))
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

⇒ Selon la catégorie de classement de l'infrastructure, la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit est la suivante :

Catégorie	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	d = 300 m
2	d = 250 m
3	d = 100 m
4	d = 30 m
5	d = 10 m

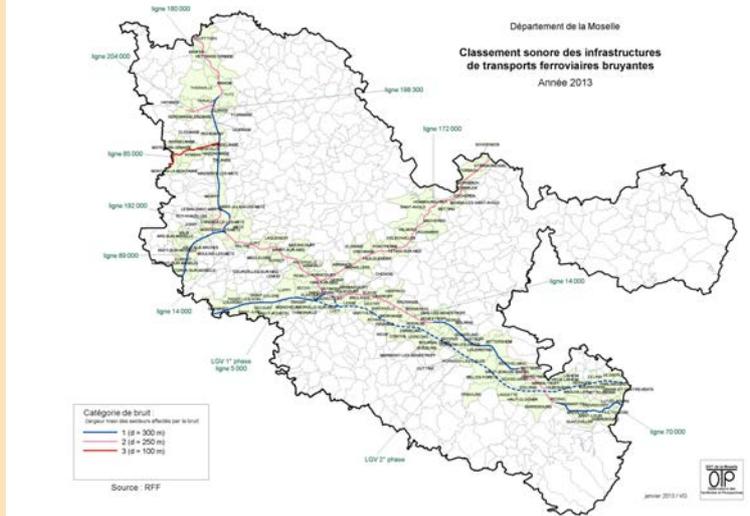


Loïc Toussaint CETE

1/4 – Classement sonore du réseau ferroviaire

Ancien classement : AP du 9 novembre 2004

Nouveau classement : AP du 15 janvier 2013



Trafic ferroviaire journalier **7** / moyen annuel existant est supérieur à 50 trains par jour

1/5 – Classement sonore du réseau ferroviaire

Observations émises lors de la consultation des communes



Comme le prévoit l'article R571-39 du code de l'Environnement, le projet d'arrêté préfectoral a été soumis à l'avis des communes concernées par les secteurs affectés par le bruit situés au voisinage de l'infrastructure routière.

Sur les **162 communes consultées**, seules 4 communes ont émis des observations pour lesquelles la DDT a apporté une réponse circonstanciée

- > **Observation de la Commune de LIDREZING** à propos des réserves pour les fermes isolées : Dordal, Feriendal sur la commune de Lidrezing
- > **Observation de la Commune de LUCY** à propos de la réserve émise en cas de nuisance sonores de la ligne LGV passant à moins de 300 mètres des premières habitations
- > **Réponses apportées aux 2 communes** : Les fermes isolées et les bâtiments existants ne sont pas concernés par cette réglementation.
Ils sont néanmoins pris en compte par la réglementation sur les projets neufs car sur le tracé de la LGVEE 2ème phase, dans ce cadre des mesures seront faites après la mise en service car RFF aura un objectif de résultat.

M Chantraine DDT 57

Trafic ferroviaire journalier **8** / moyen annuel existant est supérieur à 50 trains par jour

1/6 – Classement sonore du réseau ferroviaire

Observations émises lors de la consultation des communes



- > **Observation de la Commune de MITTELBRONN** à propos de la réserve sur le bruit des travaux de la ligne LGV très perceptible depuis n'importe quel point de la commune de Mittelbronn des nuisances sonores aériennes de la base d'hélicoptères, du contournement de la RN4 au sud et de l'autoroute A4 au nord,
- > **Réponse apportée :** Le projet d'arrêté ne concerne pas le bruit des travaux de la LGV, ni les nuisances sonores aériennes et routières. Les fermes isolées et les bâtiments existants ne sont pas concernés par cette réglementation. Ils sont néanmoins pris en compte par la réglementation sur les projets neufs car sur le tracé de la LGV EE 2ème phase, dans ce cadre des mesures seront faites après la mise en service car RFF aura un objectif de résultat.
- > **Observation de la Commune de PEVANGE** à propos de la réserve sur cette nouvelle réglementation pour les nouvelles constructions et les habitations existantes.
- > **Réponse apportée :** Le classement sonore prend en compte le taux d'émission de la voie et le transforme en catégories de 1 à 5, de la plus bruyante à la moins bruyante. Selon la catégorie, le fuseau concerné par l'arrêté de classement est plus ou moins large. Sur la commune la construction de la LGV EE s'est réalisée conformément à la réglementation et les obligations vis-à-vis du projet sont respectées.

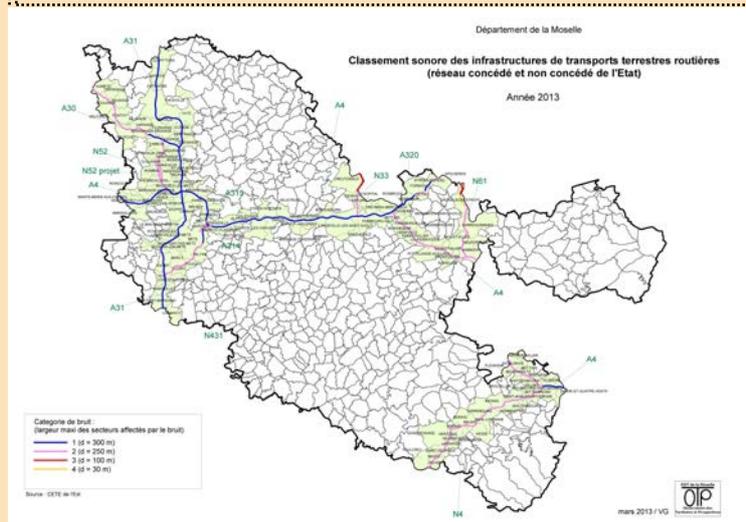
M Chantraine DDT 57

Trafic ferroviaire journalier **9** moyen annuel existant est supérieur à 50 trains par jour

1/7 – Classement sonore des RN & Autoroutes & SANEF

Ancien classement : AP du 29 juillet 1999

Nouveau Classement : AP du 21 mars 2013



M Chantraine DDT 57

Trafic routier journalier **10** moyen annuel existant est supérieur à 5000 véhicules par jour

1/8 – Classement sonore des RN & Autoroutes & SANEF

Observations émises lors de la consultation des communes



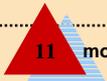
Comme le prévoit l'article R571-39 du code de l'Environnement, le projet d'arrêté préfectoral a été soumis à l'avis des communes concernées par les secteurs affectés par le bruit situés au voisinage de l'infrastructure routière.

Sur les 153 communes consultées, seules 2 communes ont émis des observations pour lesquelles la DDT a apporté une réponse circonstanciée.

> **Observation de la Commune de RICHEVAL** à propos d'une place à bâtir située à 220m environ de la RN4 sur la commune de Richeval,

> **Réponse apportée** : *Les articles 3 et 4 du projet d'arrêté de classement répondent exactement à votre interrogation sur les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolement acoustique des bâtiments à construire inclus dans les secteurs affectés par le bruit, soit pour la RN4 classée à cet endroit en catégorie 2 pour un secteur d'une largeur de 250 m maximum de part et d'autres de la chaussée.*

M Chantraine DDT 57

Trafic routier journalier  11 moyen annuel existant est supérieur à 5000 véhicules par jour

1/9 – Classement sonore des RN & Autoroutes & SANEF

Observations émises lors de la consultation des communes



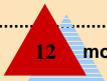
> **Observation de la Commune de FONTOY** à propos du bruit provoqué par les joints de dilatation lors du passage des camions bennes aux endroits suivants :

- Pont de l'A30 sur la rue de Verdun, à la hauteur de l'échangeur de Fontoy,
- Pont de l'A30 sur l'axe Fontoy – Lommerange (RD58) à Fontoy,

> **Réponse apportée** : *Ces ouvrages correspondent aux OA AU156 et AU153. La dernière inspection de ces ouvrages datant du 18 février 2013 laisse apparaître des désordres sur les lignes de joints de dilatation.*

Compte tenu du contexte budgétaire 2013 et des multiples priorités sur l'ensemble du réseau, aucune réparation pérenne ne peut être envisagée pour cette année. Toutefois la DIR-Est assure que des réparations provisoires ont d'ores et déjà été engagées afin de limiter au maximum la possible gêne sonore

M Chantraine DDT 57

Trafic routier journalier  12 moyen annuel existant est supérieur à 5000 véhicules par jour

1/10 – Classement sonore du réseau routier départemental

Ancien classement : AP du 29 juillet 1999

Consultation de 278 communes en cours (de mai à juillet 2013)



Trafic routier journalier **13** moyen annuel existant est supérieur à 5000 véhicules par jour

1/11 – Classement sonore des voies communales

Ancien classement : AP du 27 juin 2000

Ancien classement : AP du 4 octobre 2004



⇒ **AP du 04 octobre 2004** : Voies Communales de :
Hagondange - Réding - Saint-Avold – Sarreguemines
Stiring-Wendel -Thionville

⇒ **AP du 27 juin 2000** : District de l'agglomération Messine
Ban St Martin – Marly – Metz – Montigny - Moulins – Saint-Julien

⇒ **Pré-recensement en cours**: 25 communes de > 10000 habitants
Amnéville – Creutzwald – Fameck – Florange – Forbach
Freyming-Merlebach – Hagondange – Hayange - Le Ban-Saint-Martin
Longeville-lès-Metz - Maizières-lès-Metz – Marly - Metz
Montigny-lès-Metz - Moulins-lès-Metz – Réding – Rombas - Saint-Avold
Saint-Julien-les-Metz – Sarrebourg – Sarreguemines - Stiring-Wendel
Thionville – Woippy - Yutz

M Chantaine DDT 57

Trafic routier journalier **14** moyen annuel existant est supérieur à 5000 véhicules par jour

➤ 2 Avancement des Cartes de bruit et PPBE

2/1 – Première échéance fixée par l'Europe Directive européenne du 25 juin 2002 et Code de l'environnement

Première échéance fixée par la directive du 25 juin 2002 – Article L572-9 du Code de l'Environnement ¶

Infrastructures routières et autoroutières dont le trafic annuel est supérieur à 6 millions de véhicules (16400vj) ¶
 infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 60 000 passages de trains (164tj) ¶

Délaix fixé par l'Europe □	Infrastructures Routières, Autoroutières, Ferroviaires □	Agglomérations INSEE de plus de 250 000 habitants □	Agglomérations INSEE de plus de 100 000 habitants □
Cartes de bruit ¶	30 juin 2007 ¶	30 juin 2007 ¶	30 juin 2012 ¶
Plan de Prévention du Bruit ¶	18 juillet 2008 ¶	18 juillet 2008 ¶	18 juillet 2013 ¶

- ⇒ **Grandes infrastructures Etat** = DDT avec CETE + SANEF + RFF
- ⇒ **Routes Départementales** = Cartes = Etat + PPBE = CG57 + BE
- ⇒ **Voies Communales** = Cartes = Etat + PPBE = Communes + BE
- ⇒ **Grandes agglomérations** = Cartes + PPBE = chaque Commune ou EPCI si compétence bruit + Bureaux d'études

2/2 – Deuxième échéance fixée par l'Europe

Directive européenne du 25 juin 2002 et Circulaire du 7 juin 2007



DDT DE LA MOSELLE
Mission bruit

Deuxième échéance -- Circulaire du 7 juin 2007

infrastructures routières et autoroutières dont le trafic annuel est compris entre 3 et 6 millions de véhicules
infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est compris entre 30 000 et 60 000 passages de trains

Décal fixé par l'Europe	Infrastructures Routières, Autoroutières, Ferroviaires	Agglomérations INSEE de plus de 250 000 habitants inclues les plus de 100 000 habitants	
Cartes de bruit	Juin 2012	Juin 2012	Juin 2012
Plan de Prévention du Bruit	Juillet 2013	Juillet 2013	Juillet 2013

⇒ La remontée des données pour la commission européenne :

CERTU / ESI / ABN ⇒ téléphone 04 72 74 59 18

<https://www.enquetebruit.fr>

En cas de difficulté de connexion, contactez le www.certu.fr

17

Loïc Toussaint CETE

2/3 – Synthèse des travaux réalisés par l'Etat le CG57 et les Collectivités (Article R 572-8)



DDT DE LA MOSELLE
Mission bruit

	⇒ Cartes 1ère échéance	⇒ PPBE 1ère échéance
Autoroutes A30 A31 A320	AP 30 janv. 2008	AP 3 août 2012
Routes Nationales RN4 – 33 – 52 – 61 - 431	AP 30 janv. 2008	AP 3 août 2012
Autoroutes SANEF A4 - A314 - A315	AP 8 juin 2009	AP 3 août 2012
Réseau ferroviaire Ligne 89 & 180 & LGV	AP 8 juin 2009	AP 3 août 2012
Réseau communal (9,980 km)	AP 8 juin 2009	Inclus dans étude PPBE de la CMM
Réseau départemental Données de trafics CG 57	AP 23 sept. 2009 (72 km)	Étude CETE pour Conseil Général 57

18

M Chantraine DDT 57

**2/4 – Synthèse des travaux réalisés par l'Etat
le CG57 et les Collectivités (Article R 572-8)**



	⇒ <u>Cartes 2ème échéance</u>	⇒ <u>PPBE 2ème échéance</u>
Autoroutes A30 A31 A320	AP 3 octobre 2012	Étude CETE en cours
Routes Nationales RN4 – 33 – 52 – 61 - 431	AP 3 octobre 2012	Étude CETE en cours
Autoroutes SANEF A4 - A314 - A315	Étude SANEF terminée Objectif : 2013	Étude SANEF Objectif : 2013
Réseau ferroviaire Ligne 89 & 180 & LGV	Étude CETE terminée Objectif : 2013	Étude CETE & RFF Objectif : 2014
Réseau communal (km à identifier)	25 communes consultées BE + DREAL en 2013	Objectif : 2014
Réseau départemental (445 km)	Étude BE + DREAL en 2013	Objectif : 2014

**➤ 3 Rappel du contenu
réglementaire d'un PPBE**



3/1 Rappel du contenu réglementaire d'un PPBE

(Article R 572-8 du Code de l'Environnement)



- **Un rapport de présentation** composé des résultats de la cartographie et une description des infrastructures concernées ;
- **Les zones calmes** et les objectifs de préservation ;
- **Les objectifs de réduction du bruit** dans les zones exposées à un bruit dépassant les valeurs limites (cartes C) ;
- **Les mesures visant à prévenir ou réduire le bruit** dans l'environnement arrêtées ou en cours des 10 années et prévues pour les 5 années à venir ;
- **Les financements et les échéances prévus**
- **Les motifs ayant conduit au choix des mesures retenues**
- **Une estimation de la diminution du nombre de personnes exposées** au bruit
- **Un résumé non technique** du plan.

Le projet de PPBE fait l'objet d'une consultation du public. Le PPBE est ensuite finalisé et arrêté par l'autorité compétente en tenant compte des avis émis pendant la consultation.

3/2 Liens utiles pour les PPBE



- **Guide ADEME mis à disposition des communes et EPCI chargés d'élaborer les plans de prévention du bruit**
<http://www.bruit.fr/boite-a-outils-des-acteurs-du-bruit/cartes-de-bruit-et-ppbe/guide-sur-les-ppbe-l-outil-indispensable-pour-elaborer-des-plans-de-prevention-du-bruit.html?format=pdf>
- **Exemple de cahier des charges pour la mise en oeuvre du PPBE**
<http://www.bruit.fr/boite-a-outils-des-acteurs-du-bruit/cartes-de-bruit-et-ppbe/exemples-de-cahiers-des-charges/>
- **Exemple de PPBE dont une trame dédiée aux petites collectivités**
<http://www.bruit.fr/boite-a-outils-des-acteurs-du-bruit/cartes-de-bruit-et-ppbe/exemples-de-ppbe/>
- **Appel à projet ADEME pour les collectivités (traitement des PNB routes - échéance juin 2013)**
<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=1&cid=96&m=3&catid=25272>

➤ 4 Avancement du PPBE du Réseau routier Départemental

23

4 Avancement du PPBE du Réseau routier Départemental

⇒ 1ère échéance : Les Cartes de Bruit :

- Réalisées par l'Etat sur 72 km
- Arrêté Préfectoral du 23 septembre 2009
- Publiées sur Site Internet des services de l'Etat www.moselle.gouv.fr

⇒ 1ère échéance : Le Plan de Prévention du Bruit :

- PPBE 1ère échéance est en cours d'étude
- Assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par Soldata Acoustic à Villeurbanne
- Étude PPBE 1ère échéance est assurée par le CETE (LRPC de Strasbourg)
- PPBE 1ère échéance est en voie de finalisation (courant juin),
- Objectif : Consultation du public à l'automne 2013.

⇒ 2ème échéance

- les Cartes (440km) sont en cours d'étude: remise prévue fin juin 2013

24

➤ 5 Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Metz

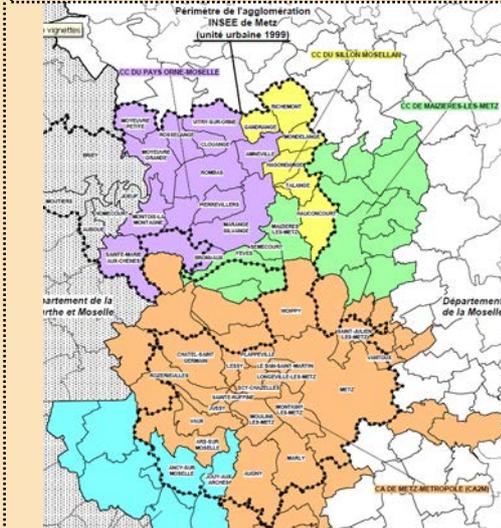
25

5/1 Synthèse des travaux dans l'agglomération de Metz

	⇒ <u>Cartes 1ère échéance</u>	⇒ <u>PPBE 1ère échéance</u>
CA de Metz Métropole 40/19 communes	DCA 25 mai 2009	Consultation en cours Approbation sept 2013
CC de Maizières /Metz 14/3 communes	DCC 21 octobre 2010	DCC 28 juin 2012 + 3 DCM
CC du Sillon Mosellan (Hagondange 6 com.)	DCC 16 juin 2011	En cours d'étude
CC du Val de Moselle (Ancy 10 communes)	DCC 26 avril 2011	En cours d'étude
CC du Pays Orne (Rombas 13/12 com.)	DCC 13 déc. 2010	En cours d'étude

26

5/2 – Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Metz



Agglomération de METZ (47 communes INSEE)

CA Metz Métropole = 40/19
 CC Maizières les M = 14/3
 CC Sillon Mosellan = 6/6
 CC Orne Moselle = 13/12
 CC Val de Moselle = 10/2
 Meurthe & Moselle = 5/5

⇒ 1ère échéance

Cartes de Bruit = juin 2007
 PPBE = juillet 2008

⇒ 2ème échéance

Cartes de Bruit = juin 2012
 PPBE = juillet 2013

27

M Chantraine DDT 57

5/3 L'avancement des travaux de la CA de Metz Métropole (19 com. sur 40)



⇒ 1ère échéance

Les Cartes de Bruit :

- Réalisées sur l'ensemble des 40 communes de la CA
- Délibération de la CA le 25 mai 2009
- Publiées sur son site internet
- www.metzmetropole.fr

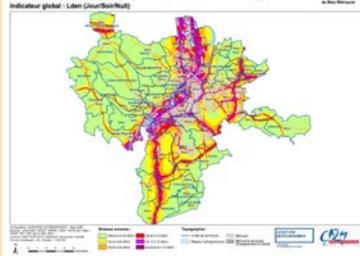
⇒ 1ère échéance

Le Plan de Prévention du Bruit :

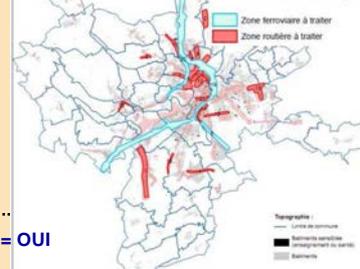
- Objectif : approuvé en septembre 2013

⇒ Diapo suivante

Cartographie du bruit global : Situation 2004 - 2007 - Carte de type A



Zone regroupée à échelle de Metz Métropole :



28

Compétence Bruit de la CA = OUI
 Mme Perrin CA MM

5/4 L'avancement des travaux de la CA de Metz Métropole (19 com. sur 40)



Planning

Phase	Intitulé de la phase	Dates prévisionnelles
1	Diagnostic	2011
2	Description des mesures déjà réalisées, engagées ou programmées	2011-2012 Dont phase d'entretiens avec les communes
3	Mesures de prévention prévues entre 2008 et 2013 – (2013-2018)	
Validation du diagnostic et des actions nouvelles proposées		
4	Rédaction du projet de PPBE	Avril 2013
Validation du projet de PPBE		
4	Consultation du public (avis de mise à disposition début mai) + Intégration des remarques et finalisation	Mai-juillet 2013
Présentation du PPBE pour délibération et mise en ligne		Septembre 2013

29

Compétence Bruit de la CA = OUI
Mme Perrin CA MM

5/5 L'avancement des travaux de la Cte de communes de Maizières les Metz (3 com sur 14)



⇒ 1ère échéance

Les Cartes de Bruit :

- Réalisées sur l'ensemble des 14 communes de la CC
- Délibération de la CC le 21 octobre 2010
- Publiées sur son site internet www.ccmaizieres.com



⇒ 1ère échéance

Le Plan de Prévention du Bruit :

- Bureau d'études SOLDATA Acoustic
- Consultation du public de mars à avril 2012
- PPBE approuvé par la CC le 28 juin 2012
 - Délibération de Fèves : 23 juillet 2012
 - Délibération de Maizières : 25 mars 2013
 - Délibération de Semécourt : 7 juillet 2012

Antilly
Argancy
Ay-sur-Moselle
Chailly-lès-Ennery
Charly-Oradour
Ennery
Fèves
Flévy
Maizières-lès-Metz
Malroy
Norroy-le-Veneur
Plesnois
Semécourt
Trémery

⇒ 2ème échéance

- Après la création de la nouvelle CC Rives de Moselle qui aura la compétence Bruit

Compétence Bruit de la CC = NON
M Grosnickel CC Maizières

30

**5/6 L'avancement des travaux de la
Cté de Com Sillon Mosellan (Hagondange) (6 com. sur 6)**



⇒ **1ère échéance**

Les Cartes de Bruit :

- Réalisées sur l'ensemble des 6 communes de la CC
- Délibération de la CC le 16 juin 2011
- Publiées sur son site internet
- www.sillon-mosellan.fr



Gandrange
Hagondange
Hauconcourt
Mondelange
Richemont
Talange

⇒ **1ère échéance**

Le Plan de Prévention du Bruit :

- Bureau d'études ORFEA Acoustique
- Consultation du public : 3ème trimestre 2013
- Objectif : PPBE approuvé avant fin 2013

⇒ **En 2014** - La nouvelle CC Rives de Moselle aura la compétence Bruit

Compétence Bruit de la CC = OUI
M Fritzsche CC5M

**5/7 L'avancement des travaux de la
Cté de communes Val de Moselle (Ancy/Moselle) (2 sur 10)**



⇒ **1ère échéance**

Les Cartes de Bruit :

- Réalisées sur l'ensemble des 10 communes de la CC
- Délibération de la CC le 26 avril 2011
- Publiées sur son site internet
- www.val-de-moselle.com



Ancy-sur-Moselle
Arry
Corny-sur-Moselle
Dornot
Gorze
Jouy-aux-Arches
Lorry-Mardigny
Novéant-sur-Moselle
Rezonville
Vionville

⇒ **1ère échéance**

Le Plan de Prévention du Bruit :

- Étude du PPBE sur 5 communes impactées par le bruit (Jouy, Corny, Ancy, Novéant, Dornot)
- Consultation des Bureaux d'études
- Consultation du public mi-2014
- Objectif : PPBE approuvé en 2014

Compétence Bruit de la CC = OUI
M PARADEIS 1er adjoint à Jouy

**5/8 L'avancement des travaux de la
Cté de Com Pays Orne Moselle (Rombas) (12 com. sur 13)**



⇒ **1ère échéance**

Les Cartes de Bruit :

- Réalisées sur l'ensemble des 13 communes de la CC
- Délibération de la CC le 13 décembre 2010
- Publiées sur son site internet
- www.cc-pays-orne-moselle.fr



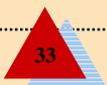
Annéville
Bronvaux
Clouange
Marange-Silvange
Montois-la-Montagne
Moyeuve-Grande
Moyeuve-Petite
Pierrevillers
Rombas
Roncourt
Roselange
Sainte-Marie-aux-Chênes
Vitry-sur-Orne

⇒ **1ère échéance**

Le Plan de Prévention du Bruit :

- Bureau d'études SPC Acoustique
- En cours d'étude
- Objectif : PPBE approuvé fin 2013

Compétence Bruit de la CC = OUI
Mme Clément CC POM



**5/9 Synthèse des travaux dans l'agglomération de Metz
Communes de Meurthe et Moselle**



	⇒ <u>Cartes 1ère échéance</u>	⇒ <u>PPBE 1ère échéance</u>
Commune de Auboué (54)	DCM 12 nov. 2009	DCM 26 février 2013
Commune de Briey (54)	DCM du 15 nov 2010	En cours d'étude
Commune Homécourt (54)	DCM du 12 avril 2010	DCM 21 avril 2011
Commune de Joeuf (54)	DCM du 9 juillet 2009	DCM 24 septembre 2012
Commune de Moutiers (54)	DCM du 26 février 2010	En cours d'étude



M.Taberkane & M.Reboucher DDT 54

5/10 L'avancement des travaux des 5 Communes de Meurthe et Moselle ⇒ 1ère échéance



- Auboué :

Cartes de bruit publiées - DCM du 12 novembre 2009 - Site www.auboue.fr
Plan de Prévention du Bruit publié - DCM du 26 février 2013

- Briey :

Cartes de bruit publiées - DCM du 15 novembre 2010 - Site www.ville-briey.fr
Plan de Prévention du Bruit : en cours d'étude

- Homécourt :

Cartes de bruit publiées - DCM du 12 avril 2010 - Site www.ville-homecourt.com
Plan de Prévention du Bruit publié - DCM du 21 avril 2011

- Joeuf :

Cartes de bruit publiées - DCM du 9 juillet 2009 - Site www.ville-joeuf.fr
Plan de Prévention du Bruit publié - DCM du 24 septembre 2012

- Moutiers :

Cartes de bruit publiées - DCM du 26 février 2010 - Site www.moselle.gouv.fr
Plan de Prévention du Bruit : en cours d'étude



35

M.Taberkane & M.Reboucher DDT 54

➤ 6 Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Thionville



36

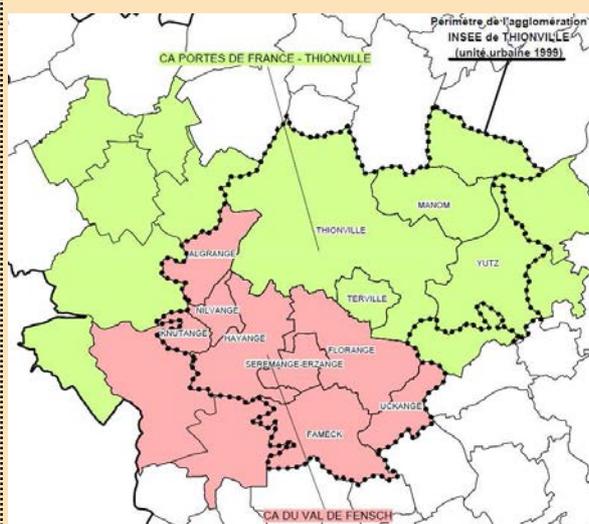
6/1 Synthèse des travaux dans l'agglomération de Thionville



	⇒ <u>Cartes 1ère échéance</u>	⇒ <u>PPBE 1ère échéance</u>
CA Thionville P d F Pas Compétences Bruit	DCA du 14 déc 2010	Pas Compétences Bruit
Manom Compétences Bruit	DCM 3 juillet 2012	Étude à lancer
Terville Compétences Bruit	DCM 17 juin 2011	BE retenu
Thionville Compétences Bruit	DCM 29 juin 2011	BE retenu
Yutz Compétences Bruit	DCM prévue en juillet 2013	Étude à lancer
CA du Val de Fensch (Hayange 8/10 com.)	DCA du 5 déc 2011	Étude à lancer

37

6/2 Avancement des travaux dans l'agglomération INSEE de Thionville



Agglomération de Thionville
(12 communes INSEE)

CA Portes de France
= 4 communes
CA Val de Fensch
= 8 communes

⇒ 1ère échéance

Cartes de Bruit = juin 2012
PPBE = juillet 2013

38

M Chantraine DDT 57

6/3 L'avancement des travaux de la CA Portes de France-Thionville (4 sur 13)



⇒ 1ère échéance

Les Cartes de Bruit :

- Réalisées sur les 4 communes de la CA
- Délibération de la CA le 14 décembre 2010
- Manom = DCM du 3 juillet 2012
- Terville = DCM du 17 juin 2011
- Thionville = DCM du 29 juin 2011
- Yutz = DCM prévue le 1er juillet 2013



Manom
Terville
Thionville
Yutz

⇒ 1ère échéance

Le Plan de Prévention du Bruit :

⇒ *Diapo suivante*

Compétence Bruit de la CA = NON
Compétence Bruit = Communes

39

6/4 L'avancement des travaux de la CA Portes de France-Thionville (4 sur 13)



⇒ 1ère échéance

Le Plan de Prévention du Bruit :

- Manom = Recherche d'un BE
Étude à lancer en 2013
- Terville = VENATHEC a été retenu
1ère réunion début juillet 2013
PPBE à approuver pour 2014
- Thionville = EGIS-ACOUSTB a été retenu en 2012
Consult. du public fin sept 2013
PPBE à approuver pour 2014
- Yutz = Recherche d'un BE
Étude à lancer en 2013



Manom
Terville
Thionville
Yutz

Compétence Bruit = Communes

40

6/5 L'avancement des travaux de la CA Val de Fensch (Hayange) (8 sur 10)



⇒ 1ère échéance Les Cartes de Bruit :

- Réalisées sur les 8 communes de la CA
- Délibération de la CA en 5 décembre 2011
- Publiées sur son site internet
- www.agglo-valdefensch.fr



Algrange
Fameck
Florange
Hayange
Knutange
Nilvange
Serémange-Erzange
Uckange

⇒ 1ère échéance Le Plan de Prévention du Bruit :

- Première recherche d'un BE infructueuse
- Bureau d'études sera retenu mi-2013

- Objectif : PPBE sera approuvé en 2014

Compétence Bruit de la CA = OUI
M Fall CA Val de Fensch

41

⇒ Bilan des actions engagées en Moselle



⇒ 1ère échéance : Toutes les Cartes de bruit sont publiées

⇒ 1ère échéance : PPBE de l'Etat sont publiés
PPBE de Maizières les Metz est publié
PPBE de Auboué, Homécourt et Joeuf sont publiés
PPBE de Briey et Moutiers sont en cours
PPBE du réseau départemental est en cours
PPBE des agglomérations sont en cours

⇒ 2ème échéance : Actions à engager ou à poursuivre

- Cartes Réseau routier Etat non concédé ⇒ sont publiées
- Cartes Réseau ferroviaire ⇒ à terminer par CETE
- Cartes Réseau routier concédé SANEF ⇒ à publier
- Cartes Réseau RD ⇒ étude lancée avec Cereg (crédits DREAL)
- Cartes Réseau VC ⇒ étude lancée avec Cereg (crédits DREAL)
- Tous les PPBE sont à réaliser

42

M Chantraine DDT 57

⇒ Prochaine réunion et adresses utiles



- ◆ Prochaine réunion du Comité de Pilotage:
⇒ Date proposée : [mi 2014](#)
- ◆ Contact Direction Mission Bruit de la Départementale des Territoires
⇒ ddt-otp@moselle.gouv.fr
- ◆ Le Site Internet des services de l'Etat en Moselle :
<http://www.moselle.gouv.fr> (Thèmes-Territoires-Observatoire et Prospectives-Observatoire du Bruit)